

Informations  
importantes

Pages 10–11



# La prévoyance

Le magazine de PUBLICA

PAGE 2

## Le taux d'intérêt technique baisse

Les marchés des placements se sont transformés. Des mesures sont nécessaires pour garantir durablement les rentes.

PAGE 4

## Il y a beaucoup à faire!

Les élections du 1<sup>er</sup> juillet 2013 ont modifié la composition de la Commission de la caisse PUBLICA. Fred Scholl, son président, nous la présente.

PAGE 6

## De la valeur de l'expérience

Nous en accumulons chaque jour. Mais au fait, nous avons besoin de l'expérience de la vie pour faire quoi précisément? Et la sagesse, est-ce qu'elle vient avec l'âge?

## Editorial

**Chère lectrice, cher lecteur,**

PUBLICA a fêté ses dix ans d'existence il y a peu. Que sont dix années pour une caisse de pensions orientée sur le long terme? Presque rien. Bien sûr, avec les institutions qui ont précédé PUBLICA cela fait beaucoup plus. Néanmoins, les dix ans de PUBLICA représentent quelque chose de spécial. La Caisse fédérale de pensions a brillamment réussi à prendre un «nouveau départ». Des étapes essentielles sur la voie d'une institution de prévoyance moderne organisée dans les «règles de l'art» ont été franchies. Nous voulons aller de l'avant sur ces bases, en misant sur le long terme dans l'intérêt d'une prévoyance stable et de qualité et dans l'intérêt des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes qui nous sont affiliés. C'est le moteur qui nous fait avancer. Etre là chaque jour pour nos clients et clientes, et faire de notre mieux.

Depuis l'adoption de l'initiative Minder, les caisses de pensions sont tenues d'exercer leurs droits en tant qu'actionnaires «dans l'intérêt des personnes assurées». Pour PUBLICA, ce n'est pas quelque chose de nouveau. Nous exerçons fondamentalement nos activités dans l'intérêt des personnes assurées. Mais qu'est-ce que cela veut dire concrètement? Tout d'abord, ce n'est pas l'intérêt de l'individu qui est visé ici parce que nous avons tous des priorités différentes. Il s'agit de concrétiser l'intérêt général des personnes assurées, lequel repose sans conteste sur la garantie des rentes. Pour y parvenir, nous avons besoin que nos placements génèrent des rendements adéquats, conformes à ceux du marché. Dans l'exercice de nos droits de vote, nous veillons donc à ce que la valeur entrepreneuriale d'une société soit maximisée à long terme. A l'avenir, notre site Internet présentera de façon transparente le vote qui aura été le nôtre lors des assemblées générales des sociétés suisses.

Dix ans après la création de PUBLICA nous avons modifié notre identité visuelle. Vous tenez entre vos mains le premier numéro entièrement révisé du magazine clients «La prévoyance». Je vous en souhaite une lecture intéressante. A propos, vos remarques à ce sujet nous intéressent. Et ce d'autant plus que nous agissons dans votre intérêt et que nous voulons continuer d'évoluer.

**Dieter Stohler, directeur de PUBLICA**

# Que signifie l'abaissement du taux d'intérêt technique?

**La faiblesse persistante des taux d'intérêts conduit PUBLICA à abaisser son taux d'intérêt technique au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Avec cette mesure, PUBLICA entend garantir durablement les rentes. Qu'est-ce que cela signifie concrètement pour vous?**

Dans le domaine de la prévoyance professionnelle, le taux d'intérêt technique est un paramètre déterminant. Il indique quelle devra être la rémunération du capital épargné après votre départ à la retraite, sachant qu'il ne cesse de décroître, afin que vous puissiez percevoir votre rente à vie. Le taux d'intérêt technique ne doit toutefois pas être supérieur aux rendements des capitaux placés, sinon le financement de la rente n'est pas assuré. Or c'est justement la menace qui pesait sur PUBLICA, comme sur la plupart des caisses de pensions, du fait de la persistance de la situation difficile qui prévaut sur les marchés des capitaux. Avec un rendement moyen inférieur à 3%, les placements réalisés par PUBLICA sont nettement moins rémunérateurs qu'il y a quelques années encore. En sa qualité d'organe suprême de PUBLICA, la Commission de la caisse a donc décidé d'abaisser le taux d'intérêt technique de 3,5% à 2,75% au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Pour reprendre l'expression d'une association du personnel, cette étape est «douloureuse, mais inévitable».

## Cet abaissement vous concerne-t-il?

Pour tous ceux qui perçoivent déjà une rente, l'abaissement du taux d'intérêt technique est sans conséquence. Il en va de même des personnes assurées qui mettront un terme à leurs rapports de travail au plus tard le 30 novembre 2014, de sorte à pouvoir percevoir leur première rente en décembre 2014. Si tel est votre cas, tenez compte de votre délai de résiliation. Si vous partez à la retraite après cette date, un taux de conversion plus bas sera appliqué au capital que vous aurez épargné, ce qui aura des répercussions sur votre rente. La garantie des 95% restera cependant valable puisqu'elle est inscrite dans la loi.

## Dans quelle proportion votre rente pourra-t-elle être réduite au maximum?

Si aucune mesure d'accompagnement n'est prise, les prestations correspondront, après l'abaissement du taux d'intérêt technique, à environ 92% du montant actuel des prestations allouées à

l'âge de 65 ans. La Commission de la caisse a donc prié les organes paritaires de définir des mesures permettant de maintenir les prestations à leur niveau actuel. Pour parvenir à ce résultat, le capital que vous avez déjà épargné ainsi que vos futures cotisations d'épargne doivent être augmentés. C'est le seul moyen d'obtenir à l'âge de 65 ans une rente de même niveau que celle d'aujourd'hui avec un taux de conversion plus bas (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015).

## Mesures adoptées par PUBLICA

Afin de pouvoir financer l'augmentation des capitaux épargnés, PUBLICA constitue des provisions considérables depuis 2012 et continuera à le faire jusqu'en 2014. Vous recevrez une partie de ces provisions sous la forme d'une contribution unique au capital que vous épargnez. Parallèlement, PUBLICA abaissera les primes de risque à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

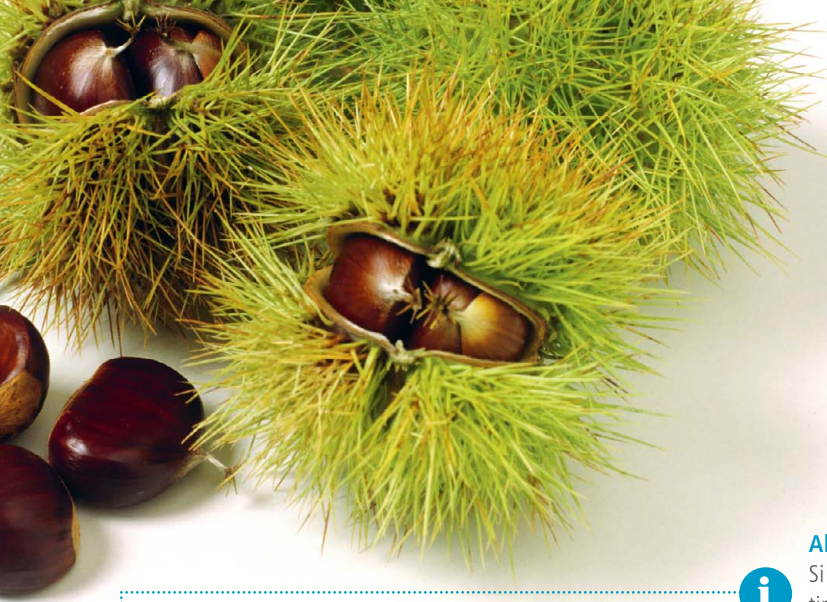
## Tâches des organes paritaires

Votre organe paritaire doit concrétiser les mesures d'accompagnement. L'augmentation des cotisations d'épargne réglementaires et la répartition de ces coûts supplémentaires entre les employeurs et les employés relèvent également de la compétence des organes paritaires. Il est donc possible qu'après l'abaissement du taux d'intérêt technique, le montant de vos cotisations soit plus élevé. Chaque organe paritaire rendra sa décision, pour sa caisse de prévoyance, entre décembre 2013 et janvier 2014.

## Le taux de conversion

Une baisse du taux d'intérêt technique s'accompagne toujours d'une baisse du taux de conversion; ce dernier taux, qui est déterminant pour établir le montant de la rente, passera donc de 6,15% à 5,65% au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Explication: le taux de conversion minimum LPP obligatoire reste, quant à lui, à 6,8%, comme le peuple l'a décidé en 2010. Il ne s'applique toutefois qu'à l'avoie de vieillesse minimum LPP. Il faut garantir à chaque personne assurée que la rente de PUBLICA atteint le minimum légal, ce qui ne pose pas de problème en règle générale puisque les plans de prévoyance de PUBLICA contiennent des composantes subrogatoires.





## Calendrier

**Décembre 2013 – janvier 2014:** décision des organes paritaires relative à la clé de répartition des provisions constituées et à l'adaptation éventuelle des cotisations d'épargne • **Avril 2014:** informations détaillées adressées par PUBLICA à toutes les personnes assurées susceptibles de partir à la retraite avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, afin de les aider dans leur prise de décision • **Mai 2014:** informations complémentaires dans le magazine clients, sur [www.publica.ch](http://www.publica.ch) et/ou de la part de l'organe paritaire de chaque caisse de prévoyance • **1<sup>er</sup> janvier 2015:** entrée en vigueur du nouveau taux d'intérêt technique. • **Mars 2015:** envoi des certificats personnels permettant de comparer les prestations avant et après l'abaissement par PUBLICA du taux d'intérêt technique • **Mai 2015:** le cas échéant, informations complémentaires dans le magazine clients et sur [www.publica.ch](http://www.publica.ch).



### Abaissement du taux de conversion

Si l'abaissement du taux de conversion n'est pas l'unique moyen de garantir l'équilibre financier, il constitue néanmoins l'un des plus importants, si ce n'est le plus important pour y parvenir; par conséquent, le taux de conversion doit baisser. La hauteur du prochain taux de conversion minimum prête toutefois à controverse: de l'avis de PUBLICA et d'autres caisses de pensions, cette valeur devrait être déterminée par le Conseil fédéral, et ce, à un niveau situé nettement en dessous de 6 pour cent afin que les caisses de prévoyance ne se retrouvent pas en situation de déficit dans quelques années.

### Relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes

Le relèvement d'un an de l'âge de la retraite des femmes, qui est porté à 65 ans, tient également compte de l'augmentation de l'espérance de vie. La longueur du délai de transition prévu en la matière est difficilement justifiable dans la mesure où cette adaptation se fait attendre depuis longtemps. S'ajoute à cela le fait que l'âge de 65 ans sert simplement de référence et de base de calcul.

### Allongement du processus d'épargne

A l'avenir, le processus d'épargne, et par conséquent l'épargne des cotisations LPP, pourra continuer jusqu'au 70<sup>e</sup> anniversaire. La limite pour prendre sa retraite anticipée devrait en revanche être relevée, pour passer de 58 ans aujourd'hui à 62 ans. Le projet de réforme va très loin sur ce point. PUBLICA pourrait aussi concevoir que l'âge minimum du départ à la retraite soit fixé à 60 ans. Cet âge minimum permettrait à la valeur de référence établie à 65 ans de se situer juste au milieu entre l'âge minimum et l'âge maximum pour partir à la retraite.

### Le processus politique est lancé

La question de savoir si et selon quelles modalités les différents groupes d'intérêts, les décideurs politiques et en dernier recours, vraisemblablement le peuple, seront amenés à se prononcer sur cet important train de mesures devrait être tranchée au cours des prochaines années. Le projet «Prévoyance 2020» occupera vraisemblablement le Parlement à partir de l'automne 2014.

# Prévoyance vieillesse 2020: la réforme est inéluçtable

Le Conseil fédéral veut réformer la prévoyance vieillesse d'ici à 2020 et a adopté dans ce but une série de mesures en vue de modifier l'AVS et la LPP.

### Nous vivons plus longtemps

La réforme est nécessaire, tous s'accordent pour le dire. La génération des baby-boomers partira à la retraite dans les prochaines années et la proportion de bénéficiaires de rentes au sein de la population augmentera de manière significative. Une autre évolution, bien que réjouissante, s'avère plus dramatique encore pour le deuxième pilier: en Suisse, les gens vivent de plus en plus longtemps. Le capital vieillesse épargné doit donc, de ce fait, être réparti sur une période plus longue. Le Conseil fédéral aimerait mettre en œuvre cette réforme sans que les prestations s'en trouvent réduites. Le 21 juin 2013, il a proposé des mesures concrètes qu'il souhaite mettre en consultation à la fin de l'année.





PUBLICA gère  
une fortune globale de  
**CHF 35 Md**  
pour plus de 100 000 personnes  
assurées et bénéficiaires  
de rentes

Entretien avec le président de la Commission de la caisse PUBLICA

## «J'aborde mes fonctions avec beaucoup de déférence»

Fred Scholl est président de la Commission de la caisse PUBLICA depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Son engagement en tant que membre de l'organe suprême de PUBLICA remonte à 2002.

Fred Scholl est en outre membre de l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance des organisations affiliées où il siège depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008, autrement dit depuis que PUBLICA est une institution collective. Il a fait partie des membres du Comité pour la politique de prévoyance et le droit de PUBLICA jusqu'à la fin du mois de juin 2013.

### Monsieur Scholl, qui êtes-vous ?

Je suis secrétaire général suppléant de l'Association du personnel de la Confédération (APC) depuis 2001. Je cultive mon goût pour la culture en allant au théâtre, au concert et au musée; je voyage avec plaisir et me maintiens en forme en faisant du vélo et du ski de fond. Père de trois enfants déjà adultes et grand-père de sept petits-enfants, j'attache la plus haute importance à ce que le 2<sup>e</sup> pilier reste en bonne santé.

### Pourquoi vous êtes-vous présenté aux fonctions de président de la Commission de la caisse PUBLICA ?

Parce que PUBLICA est une institution qui emporte ma conviction et que je trouve le domaine de la prévoyance professionnelle vraiment passionnant. Depuis le changement de millénaire, je me suis plongé dans la problématique des assurances sociales, et notamment de la prévoyance professionnelle.

### Quelle attitude adoptée par PUBLICA lui vaut aujourd'hui de se porter mieux que d'autres caisses de pensions ?

PUBLICA a revu sa copie, ce qui n'est pas sans lien avec son histoire difficile. Elle y est parvenue grâce à une stratégie de placement défensive, à

l'optimisation des processus administratifs et à la décision de renoncer aux fonds spéculatifs et aux produits structurés. La philosophie consistant à n'acheter que les produits que l'on comprend vraiment s'est avérée payante.

### Les rentes sont-elles garanties à long terme par PUBLICA ?

Avec la stratégie de placement qui a été définie et l'équipe extrêmement compétente de l'Asset Management, j'en suis convaincu. La Commission de la caisse a pour but suprême de parvenir à garantir les rentes futures. Il s'agit aussi de maintenir autant que possible l'objectif de prestation.

### Que fait la Commission de la caisse lorsque les marchés des capitaux vont bien ? Quand y aura-t-il une compensation du renchérissement sur les rentes ?

Nous augmentons les réserves de fluctuation de valeurs afin d'améliorer la capacité de risque de PUBLICA. Le rapport numérique entre les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes ne nous avantage pas, notre caisse de pensions ayant dû consentir à ce que les bénéficiaires de rentes des anciennes entreprises publiques (entre autres, Swisscom et RUAG) lui soient rattachés. Restons réalistes, il ne sera pas facile dans un avenir proche d'atteindre le degré de couverture qui autoriserait une compensation du renchérissement sur les rentes. Les marchés des placements sont difficiles à estimer du fait de leur volatilité, ce qui rend à leur tour les revenus d'intérêts incertains.

### A quoi ressemblera PUBLICA dans dix ans ?

Dans dix ans, j'espère que PUBLICA sera toujours la référence dans le monde des caisses de pensions. Il est aussi à espérer que la caisse sera en mesure d'acquérir de nouveaux clients afin que le rapport entre les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes s'équilibre.

Dans dix ans, j'espère que PUBLICA sera toujours la référence dans le monde des caisses de pensions.

### PUBLICA gère une fortune de 35 milliards pour plus de 100 000 personnes alors que de profonds changements sont en cours : comment ne pas être écrasé par la responsabilité qui pèse sur vous ?

Je ne dirais pas que cette responsabilité m'écrase mais j'avoue que j'aborde mes fonctions avec beaucoup de déférence. Les collaborateurs de PUBLICA étant compétents et la Commission de la caisse bien établie, il s'agit plutôt d'un défi que d'une charge.



# La Commission de la caisse PUBLICA depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013

La Commission de la caisse est l'organe suprême de PUBLICA. Elle assure la direction stratégique de PUBLICA et exerce la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires de cette dernière.

La Commission de la caisse PUBLICA est composée de manière paritaire. Elle est formée de huit personnes représentant les employeurs et de huit personnes représentant les employés. Six sièges reviennent à l'employeur

Confédération. Ses représentants sont nommés par le Conseil fédéral, sur proposition du Département fédéral des finances (DFF). Deux autres représentants de l'employeur, distincts des précédents, sont nommés respectivement par les unités administratives décentralisées et les organisations affiliées qui bénéficient toutes deux d'un siège au sein de la Commission de la caisse. De leur côté, les représentants des employés sont élus par l'Assemblée des délégués de PUBLICA. Six employés représentent la Caisse de prévoyance de la Confédération, les caisses de prévoyance des unités décentralisées et des organisations affiliées étant pour leur part représentées chacune par un employé. La Commission de la caisse PUBLICA nouvellement élue a commencé son mandat de quatre ans le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

## REPRÉSENTANTS DES EMPLOYÉS

### Circonscription électorale I



nouvellement élu  
**Alvarez Cipriano**  
Office fédéral du logement OFL  
Chef du secteur Droit  
Membre du Comité de placement  
Né en 1959



réélue  
**Grossenbacher-Frei Prisca**  
Vice-directrice de l'Office vétérinaire fédéral  
Présidente du Comité pour la politique de prévoyance et le droit  
Née en 1957



réélue  
**Mauer Petra**  
AGILE  
Membre du Comité d'audit  
Née en 1971



réelu  
**Scholl Fred**  
Secrétaire général suppléant de l'Association du personnel de la Confédération  
Président de la Commission de la caisse  
Né en 1951



nouvellement élu  
**Schranz Conrad**  
Direction générale des douanes – Division RPLP  
Chef de section suppléant  
Membre du Comité d'audit  
Né en 1964



nouvellement élu  
**Serra Jorge**  
Secrétaire du ssp / vpod  
Membre du Comité pour la politique de prévoyance et le droit  
Né en 1964



Circonscription électorale II  
nouvellement élu  
**Thalmann Philippe**  
EPFL ENAC INTER REME  
Directeur  
Membre du Comité de placement  
Né en 1963



Circonscription électorale III  
réelu  
**Wyler Alfred**  
Caisse de compensation Albicolac  
Membre du Comité d'audit  
Né en 1957

## REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS

### Circonscription électorale I



nouvellement élue  
**Budliger Artieda Helene**  
Directrice de la direction des ressources du DFAE (DR)  
Membre du Comité d'audit  
Née en 1965



réélu  
**Hinder Alex**  
CEO de Hinder Asset Management AG  
Président du Comité de placement  
Né en 1954



réélue  
**Meier Ruth**  
Vice-directrice de l'Office fédéral de la statistique  
Membre du Comité de placement  
Née en 1956



réélu  
**Remund Matthias**  
Directeur de l'Office fédéral du sport  
Vice-président de la Commission de la caisse  
Né en 1963



réélue  
**Schaerer Barbara**  
Directrice de l'Office fédéral du personnel  
Membre du Comité pour la politique de prévoyance et le droit  
Née en 1956



réélu  
**Gaillard Serge**  
Directeur de l'Administration fédérale des finances  
Président du Comité d'audit  
Né en 1955



Circonscription électorale II  
réélu  
**Sommer Martin**  
Chef du personnel du Conseil des EPF  
Membre du Comité pour la politique de prévoyance et le droit  
Né en 1954



Circonscription électorale III  
réélu  
**Buntschu Kurt**  
Chef du personnel de la Croix-Rouge suisse  
Membre du Comité d'audit  
Né en 1959

## Portraits

### Nouveau responsable de l'Asset Management chez PUBLICA



Stefan Beiner

Né en 1976, Stefan Beiner dirige le service Asset Management depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Stefan Beiner a étudié à l'université de Berne (lic. rer. pol.) et a obtenu son doctorat en sciences économiques (Dr. oec.) à l'université de Saint-Gall. Il a complété son cursus en effectuant un séjour de recherche à l'université d'Oxford. Dans ses fonctions de responsable suppléant de l'Asset Management de PUBLICA, il a contribué de manière décisive à façonner la gestion des activités de placements de ces dernières années. Avant cela, il était employé en qualité de chef de projet au sein de l'unité Corporate Finance d'une société internationale de conseil en entreprise.

### Nouvelle responsable de la Communication chez PUBLICA



Ursina Barandun

Ursina Barandun, née en 1960, est à la tête de la Communication depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013. Ursina Barandun a étudié à l'université de Berne où elle a obtenu son diplôme d'enseignante de l'école secondaire et son diplôme postgrade en gestion culturelle. Elle a exercé les fonctions de responsable de la communication au Théâtre de la ville de Berne et à la direction de l'éducation du canton de Berne. Elle a aussi participé à la création et à l'organisation du Centre Paul Klee au sein duquel elle a occupé les fonctions de directrice d'exploitation, puis de directrice exécutive par intérim.

# De la valeur de l'expérience

L'expérience de la vie est la connaissance acquise et éprouvée par une personne au cours de son existence. C'est ce que dit une théorie, parmi tant d'autres. Mais au fait, nous avons besoin de l'expérience de la vie pour faire quoi précisément? Et la sagesse, est-ce qu'elle vient avec l'âge?

Nous pouvons tous  
apprendre de la  
**sagesse**  
d'un enfant.

Chez «Rent a Rentner» («Louez un retraité»), des personnes plus âgées proposent leurs services et leur expérience aux plus jeunes. Elles viennent d'horizons professionnels des plus divers et disposent d'une large palette d'aptitudes. L'une d'elles, Peter Eicher, est professeur émérite de théologie.

### Vécu + interprétation = expérience

Comme il l'explique, ce qui a motivé Peter Eicher à rejoindre «Rent a Rentner», c'est que nombre de personnes sont soumises à une pression énorme et qu'il a plaisir à les aider, à les écouter et à les accompagner. Sur le site Internet, il propose des conseils sur la vie en général, du coaching et des analyses de la personnalité. «Les gens doivent surtout être accompagnés pendant les moments difficiles. Echanger avec l'environnement social permet d'apprendre à interpréter notre vécu. C'est ainsi que se forge l'expérience de la vie», dit Peter Eicher.

La recherche sur les émotions donne une explication de la transformation du vécu en expérience très similaire à celle qui prévaut pour les sentiments. L'exemple du feu illustre comment le sentiment de peur peut se changer en joie: les réactions des enfants se traduisent par des sentiments spontanés et ils éprouvent d'abord de la peur vis-à-vis du feu. Avec l'aide des adultes, ils peuvent apprendre qu'avec la prudence requise, il leur est parfaitement possible d'appivoiser le feu, sans courir de risque. La peur ancestrale que ressent le mammifère vis-à-vis du feu peut ainsi être dépassée. Le feu peut même être source de joie, comme celle que l'on ressent à la vue d'un cierge magique ou autour d'un feu de camp avec des amis.

### L'expérience prend plus d'importance avec l'âge

Le psychologue allemand Paul B. Baltes, décédé en 2006, est l'un des chercheurs de premier plan





sur la vieillesse dans les régions de langue allemande. D'après lui, l'expérience acquiert de plus en plus d'importance avec l'âge. Elle contribue, en effet, à conserver une vision positive de l'existence. Il s'agit, selon le scientifique, de l'un des plus grands défis posés par l'âge. Beaucoup de gens deviennent amers en vieillissant. L'expérience constitue une aide considérable pour garder une relation positive à soi: elle compense les changements fondamentaux qui, avec l'âge, affectent le corps ainsi que les évolutions de l'environnement social.

«L'expérience est un processus de maturation visant à se trouver soi-même, qui s'étend sur une vie entière et qui ne peut aboutir sans douleur ni échec.»

Prof. Peter Eicher

#### Age ne veut pas dire sagesse

La psychologie du sens commun part de l'hypothèse que plus nous avançons en âge plus nous gagnons en sagesse. Nous avons l'impression que l'expérience qui, quantitativement parlant, grandit avec l'âge, y contribue de manière automatique. Les résultats d'une étude menée par Baltes conjointement avec la psychologue du développement Ursula Staudinger suggèrent cependant autre chose: l'intelligence et la personnalité sont sources de sagesse, mais pas l'âge. D'après la psychologie «vie entière» (*lifespan*

*psychology*), l'évolution de la connaissance en lien avec la sagesse n'est pas un processus «d'accumulation» mais un processus en constante mutation qui vaut non seulement pour les personnes les plus âgées mais aussi pour toute personne, quel que soit son âge.

D'autres disciplines scientifiques qui ont pour objet la transmission des valeurs et des aptitudes entre générations parviennent aux mêmes conclusions: la transmission des valeurs, des savoirs et des points de vue enrichis par l'expérience ne se fait pas à sens unique, des personnes âgées vers les jeunes, mais il s'agit d'une fonction qu'il revient à chaque groupe d'âge d'exercer au sein de la société. «Nous pouvons tous apprendre de la sagesse d'un enfant», souligne Peter Eicher, le théologien, «ne serait-ce que sa manière d'aborder la vie comme un jeu».

#### Les entreprises aussi utilisent l'expérience

Les salariés jeunes et moins jeunes n'ont pas les mêmes compétences. La recherche montre que les plus jeunes possèdent en moyenne moins d'expérience et qu'ils sont souvent (trop) rapides et téméraires. L'intelligence émotionnelle et l'intelligence sociale sont au contraire des forces qui, en général, augmentent avec l'âge; en tout état de cause, elles font toutes deux partie des qualifications les plus importantes. Les personnes plus âgées prennent, par ailleurs, des décisions qui s'inscrivent davantage dans la durée que celles des collaborateurs moins expérimentés.

## Au fait, connaissez-vous?

### Marco Jorio

Rédacteur en chef du Dictionnaire historique de la Suisse



#### Monsieur Jorio, à quoi ressemble votre poste de travail?

J'ai un bureau pour moi tout seul, mais je travaille entouré de 34 collaborateurs et collaboratrices et d'une foule de livres et de dossiers. En tant qu'historien, impossible d'échapper au papier, même si aujourd'hui nous travaillons beaucoup avec Internet.

#### Quand êtes-vous entré au DHS et pour quelle raison?

Dans les années 80, le souhait d'élaborer un dictionnaire historique de la Suisse pour la troisième fois, après les éditions de 1747 et 1921, s'est fait jour. La planification du projet m'a été confiée et j'ai été nommé rédacteur en chef par le Conseil de fondation en 1988.

#### Comment expliquez-vous ce que vous faites à vos enfants?

Je dirais que j'élabore un lexique qui décrit l'histoire de la Suisse en 36 000 articles consacrés à des personnes, des familles, des lieux et des faits. Je n'ai cependant plus besoin de le leur expliquer. Ma fille et mes deux fils ont tous déjà travaillé pour le DHS lors de leurs vacances scolaires.

#### A quoi remarquez-vous que vous vieillissez?

Ma santé se porte à merveille. Je m'aperçois surtout que je vieillis par les mutations que je constate autour de moi: les enfants quittent la maison et les personnes de mon âge partent les unes après les autres à la retraite.

#### Comment vous préparez-vous pour l'avenir?

En faisant du sport, mais aussi en prenant plaisir à exercer mon métier. La valeur d'un historien augmente à mesure qu'il prend de l'âge. A la retraite, je continuerai donc à me consacrer à l'Histoire et je commence tranquillement à monter mes premiers projets. Je suis content à l'idée d'avoir moins d'obligations et de pouvoir voyager davantage une fois à la retraite.

?

## Quelle est l'expérience ayant marqué votre vie de manière décisive? Micro-trottoir

Flotter sans bruit dans les airs en vol à voile • Camper sous les étoiles • Une longue maladie • Twitter • La naissance de mon enfant • Vivre chaque jour comme si c'était le dernier • Vivre à mon propre rythme • Etudier à l'étranger • Le sport rend heureux mais les migraines isolent • Survivre à mon infarctus et sentir que je suis en vie • Découvrir les couleurs du monde sous-marin en nageant avec un tuba • L'amour • Avoir heurté sur la piste de danse celui qui allait devenir mon mari • La perte d'un proche • Réaliser que mes parents pleurent aussi parfois.

Le Dictionnaire historique de la Suisse (DHS) est une fondation qui a pour mission de compiler au sein de l'encyclopédie du même nom la somme des connaissances relatives à l'Histoire suisse. Le DHS existe dans les quatre langues nationales en version imprimée, sous forme de collection, et en version électronique, sous forme de banque de données. Marco Jorio est rédacteur en chef du DHS. La fondation possède sa propre caisse de prévoyance qui est affiliée auprès de PUBLICA et au sein de laquelle Marco Jorio occupe également les fonctions de président de l'organe paritaire.

# Dix ans de PUBLICA

**Deux des membres initiaux de la Commission de la caisse répondent à nos questions:** Martin Sommer, chef du personnel du Conseil des EPF, et Kurt Buntschu, chef du personnel de la Croix-Rouge suisse.



## Quelles résolutions aviez-vous prises et quels objectifs vous étiez-vous fixés au départ, il y a dix ans?

**Martin Sommer:** Notre objectif était de permettre à la Caisse fédérale de pensions d'évoluer pour qu'elle devienne une institution de prévoyance bien organisée, saine au niveau financier et autonome au plan institutionnel.

**Kurt Buntschu:** Et ce n'était pas un projet modeste à une époque où l'opinion publique était encore marquée par les événements survenus dans les années nonante et résumés par ces quelques lettres: CEP CFA. Cependant, cet objectif a également constitué un solide fil rouge qui a permis à la Commission de la caisse de garder le cap. Il a forgé l'image que nous voulions nous donner en tant qu'organe de direction et nous a soudés.

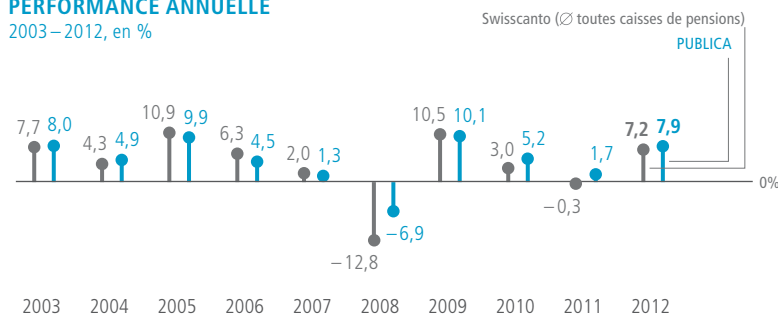
## Quels sont les plus gros défis auxquels vous avez dû faire face ces dix dernières années?

**Martin Sommer:** Je me rappelle avant tout des négociations difficiles menées dans le cadre du bilan d'ouverture. La Commission de la caisse et la direction ont été mises à rude épreuve car elles ont dû s'imposer face à la Confédération et faire prévaloir les intérêts de PUBLICA, ainsi que des personnes qu'elle assure ou auxquelles elle verse des rentes.

**Kurt Buntschu:** Pendant les années qui ont suivi, la révision de la loi relative à PUBLICA, autrement dit le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations, la création des différentes caisses de prévoyance et la définition de la stratégie de placement ont été au centre de nos préoccupations. Dans un passé plus récent, ce sont avant tout les développements intervenus sur les marchés des placements qui ont été à l'origine des plus grands défis auxquels nous ayons été confrontés. Tout a commencé en 2008, avec la crise financière, et la situation perdue encore aujourd'hui du fait de la faiblesse persistante des intérêts.

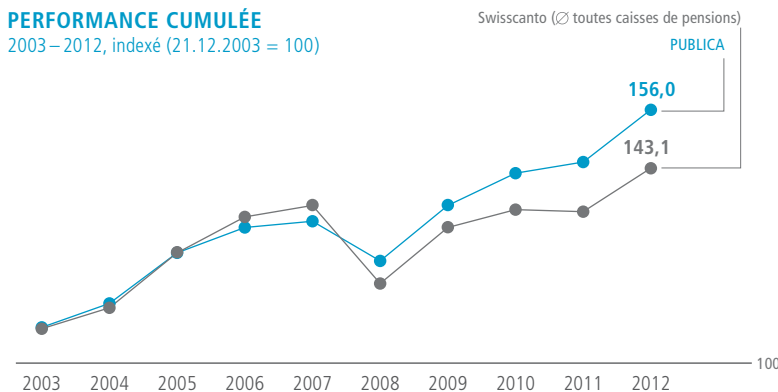
### PERFORMANCE ANNUELLE

2003–2012, en %



### PERFORMANCE CUMULÉE

2003–2012, indexé (21.12.2003 = 100)



Echelle: 100% = 60mm, 1 point d'indice = 0,6mm

## En tant que membres de la Commission de la caisse PUBLICA, de quoi êtes-vous fiers?

**Kurt Buntschu:** Aujourd'hui, PUBLICA a la réputation d'être une caisse de pensions moderne et bien gérée qui est montrée en exemple. Cette évolution n'est pas allée de soi. Elle est le fruit de l'engagement sans faille de toutes les personnes impliquées, à l'intérieur et à l'extérieur de la Commission de la caisse.



## De nouveaux atours pour PUBLICA

**Martin Sommer:** Je ne suis pas fier mais soulagé de ce que nous n'ayons pas eu à prendre de mesures d'assainissement jusqu'à présent. La très bonne réputation que PUBLICA s'est taillée dans le monde des caisses de pensions suisses me fait plaisir, bien sûr.

### **PUBLICA est la Caisse fédérale de pensions. Pourquoi vise-t-elle une «croissance modérée»?**

**Martin Sommer:** Plus une caisse a de membres et plus il lui est possible de fonctionner à moindres coûts. En outre, l'objectif de croissance modérée rejoint en arrière-plan la volonté de renverser le rapport quantitatif entre les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes au profit des premières. Avec une telle stratégie, nous pouvons influencer de manière positive ce rapport qui est un facteur essentiel dans la gestion financière d'une caisse de pensions.

### **PUBLICA est une institution collective: les caisses de prévoyance sont-elles solidairement responsables si l'une d'elles se retrouve en situation critique?**

**Kurt Buntschu:** Non. L'organe paritaire est responsable de la situation financière de sa caisse de prévoyance et doit prendre des mesures d'assainissement le cas échéant. Il n'y a pas de subvention croisée entre les différentes caisses de prévoyance qui sont affiliées à l'institution collective PUBLICA.

### **Quels sont les défis actuels?**

**Martin Sommer:** D'une part, l'abaissement du taux d'intérêt technique au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et, d'autre part, la sauvegarde de l'équilibre financier dans cette période difficile en matière de placements.

**Kurt Buntschu:** Nous devons continuer d'observer les marchés des placements avec beaucoup d'attention et vérifier régulièrement l'adéquation de notre stratégie de placement. Et nous nous efforçons d'acquiescer un autre gros employeur. Ce n'est pas facile car la loi pose des limites relativement étroites en la matière.

### **A quoi ressemblera PUBLICA dans dix ans?**

**Kurt Buntschu:** La clientèle de PUBLICA salue la qualité des prestations de sa caisse de pensions et la culture du service qui caractérise l'ensemble de ses salariés. Le degré de couverture des caisses de prévoyance leur permet de temps à autre de rémunérer les capitaux d'épargne au-dessus du taux minimal fixé par la loi.

**Martin Sommer:** Je ne suis pas prophète. L'idée que je me fais de PUBLICA dans dix ans coïncide néanmoins avec celle que Kurt Buntschu a esquissée. Et ce serait bien si un autre gros employeur pouvait s'affilier à nous.

L'habit fait le moine. Ce que Gottfried Keller raconte dans sa célèbre nouvelle nous arrive à tous, tous les jours: nous jugeons une personne ou une chose d'abord sur son aspect extérieur. Si l'habit est seyant et que celui qui le porte semble à l'aise, nous sommes enclins à considérer l'intéressé sincère et digne de confiance. Il en va de même des sociétés ou institutions et de leur identité visuelle. Désireuses de produire une bonne impression sur leur clientèle, les entreprises accordent en règle générale une grande importance à leur identité visuelle extérieure. L'argent qu'elles investissent à cette fin doit leur revenir plus tard, sous forme de relations clientèle.

Mais on le sait, la première impression peut s'avérer trompeuse, aussi est-il exigé des personnes comme des entreprises qu'elles apportent la preuve objective, par leurs prestations et un comportement fondé sur des valeurs éthiques, que le vernis n'est pas un leurre, autrement dit que l'image qu'elles donnent d'elles-mêmes aux autres est bien le reflet de ce qui est enraciné en leur for intérieur.

Au cours de l'existence, les circonstances de vie changent et avec elles, les besoins propres à chacun. Certains besoins fondamentaux, néanmoins, nous accompagnent tout au long de notre vie; il en est ainsi du besoin de sécurité matérielle. S'agissant de la sécurité matérielle après le départ à la retraite, PUBLICA est à l'heure actuelle le partenaire de plus de 100 000 personnes (59 000 personnes assurées et 44 000 bénéficiaires de rentes, ainsi que leurs proches). Tous les employés de PUBLICA s'investissent pleinement jour après jour en faisant du sur mesure pour couvrir, à l'aide des produits et services adéquats et dans les limites des moyens légaux et économiques à leur disposition, les besoins de leurs clients dans ce domaine. PUBLICA s'appuie ce faisant sur des valeurs centrales, «sûr, performant, flexible, orienté service», valeurs qui ont fait leurs preuves par le passé et qui continueront d'être le fil rouge de notre action à l'avenir.

Mais alors, pourquoi PUBLICA change-t-elle d'identité visuelle? Les entreprises aussi ont une histoire et évoluent au fil du temps. Depuis 2003, année où elle a vu le jour sous la forme d'un établissement de droit public autonome de la Confédération, PUBLICA a connu un développement constant. En sa qualité d'institution collective, PUBLICA assure aujourd'hui, outre le suivi de la Caisse de prévoyance de la Confédération, celui de 20 autres caisses de prévoyance, parfois très différentes les unes des autres. En nous engageant dans cette démarche, c'est cette évolution que nous souhaitons entériner jusque dans notre graphisme. Sans compter que qui, parmi nous, aimerait porter les mêmes vêtements toute sa vie? Nous nous sentons vraiment bien dans «notre nouvelle peau» et espérons que notre nouvelle allure saura aussi vous plaire. Et comme nous n'allons pas réaliser ce changement du jour au lendemain mais que nous allons l'intégrer dans les processus commerciaux concernés, le sens de la mesure sera à tous égards respecté.

**publica**  
LA PRÉVOYANCE

# Bien informé: informations relatives à votre prévoyance

Quand vais-je recevoir ma rente? Quels renseignements dois-je transmettre à PUBLICA? Sur cette double page, vous trouverez toutes les informations à caractère administratif concernant votre 2<sup>e</sup> pilier chez PUBLICA.



**Vous habitez à l'étranger et vous ne nous avez pas encore indiqué votre nouvelle adresse?**  
Veuillez réparer cet oubli sans délai.  
Merci d'avance.

## Vous déménagez à l'étranger? N'oubliez pas l'obligation d'informer qui vous incombe.

**Les bénéficiaires de rentes qui, au regard du droit fiscal, n'ont ni leur domicile, ni leur lieu de séjour en Suisse sont, sous certaines conditions, soumis à l'impôt à la source.**

A l'instar des employeurs, les caisses de pensions telles que la nôtre sont tenues, pour certaines personnes, de retenir un impôt directement à la source pour le reverser aux autorités fiscales. Vous êtes concerné si...

- ...vous percevez une rente du 2<sup>e</sup> pilier ou recevez une prestation en capital du 2<sup>e</sup> pilier;
- ... vous recevez, en raison d'anciens rapports de travail régis par le droit public, votre rente d'une institution d'assurance ayant son siège dans le canton de Berne;
- ... vous ne disposez pas, au jour du versement, d'un domicile ou d'un lieu de séjour en Suisse au regard du droit fiscal. La date faisant foi est celle à laquelle vous avez informé de votre départ la commune dans laquelle vous étiez domicilié.

Vous êtes par ailleurs assujéti à l'impôt à la source lorsque les rentes et les prestations en capital sont versées sur un compte suisse. Vous pouvez être exonéré du prélèvement de l'impôt à la source si vous remplissez les conditions suivantes:

- la somme des prestations en capital et des rentes que vous percevez s'élève à moins de CHF 1 000 par année civile;
- vous vivez dans un pays ayant signé avec la Suisse une convention dite de double imposition prévoyant l'exonération du paiement de l'impôt à la source. Il vous incombe de présenter à PUBLICA toute demande de remboursement de l'impôt à la source déjà prélevé.

### Taux d'imposition différents pour les rentes et pour les prestations en capital

L'impôt à la source s'élève à 10% des prestations brutes pour toutes les rentes du 2<sup>e</sup> pilier. Pour ce qui est des prestations en capital, le taux d'imposition dépend de leur montant brut:

Taux d'imposition sur les premiers	CHF 25 000	7,00%
sur les suivants	CHF 25 000	7,20%
sur les suivants	CHF 25 000	7,55%
sur les suivants	CHF 25 000	7,90%
sur les suivants	CHF 25 000	8,25%
sur les suivants	CHF 25 000	9,00%
sur les suivants	CHF 750 000	9,60%

Les prestations en capital d'un montant supérieur à CHF 900 000 sont soumises à un impôt à la source au taux uniforme de 9,30% du montant brut.

### Veillez nous informer immédiatement de votre nouveau domicile

PUBLICA répond du reversement de l'impôt à la source et est légalement tenue de procéder à toutes les clarifications nécessaires pour ce faire. Nous nous acquittons de cette obligation en vérifiant périodiquement le domicile de tous les bénéficiaires de rentes. Si nous constatons qu'une personne a transféré son domicile à l'étranger sans nous en avoir informés, la rente est provisoirement réduite. L'impôt à la source qui aurait dû être payé est également déduit, et ce, de manière rétroactive. Nous attirons votre attention sur le fait que l'omission intentionnelle ou par négligence du paiement de l'impôt à la source constitue une soustraction d'impôt. En cas de déménagement pour l'étranger ou à l'étranger, il est donc essentiel pour PUBLICA que vous demandiez à votre commune de domicile de confirmer votre nouvelle adresse par écrit et que vous nous la communiquiez dans les dix jours qui suivent votre déménagement.



?

## Pourquoi PUBLICA a-t-elle besoin d'un certificat de vie?

Il n'est à l'évidence pas agréable de demander à une personne assurée si elle est encore en vie. Cependant, le législateur nous impose d'exiger régulièrement des bénéficiaires de rentes domiciliés à l'étranger qu'ils nous présentent un certificat de vie. Il souhaite ainsi garantir que les caisses de pensions ne versent que les rentes dont le paiement est justifié. Même si cette mesure occasionne des désagréments et un certain nombre de démarches, elle vise en fin de compte à protéger l'ensemble des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes. Nous vous remercions de nous adresser tous les documents requis en temps voulu.



## Dates auxquelles votre rente vous sera versée

Echéancier de versement des rentes pour les personnes qui étaient **déjà** bénéficiaires de rentes **avant le 1<sup>er</sup> juillet 2008**.

Rente du mois de	Date de versement
Janvier	06.01.2014
Février	05.02.2014
Mars	05.03.2014
Avril	03.04.2014
Mai	05.05.2014
Juin	05.06.2014
Juillet	03.07.2014
Août	05.08.2014
Septembre	03.09.2014
Octobre	03.10.2014
Novembre	05.11.2014
Décembre	03.12.2014
Janvier	06.01.2015

Echéancier de versement des rentes pour les personnes qui n'ont bénéficié de rentes qu'**après le 1<sup>er</sup> juillet 2008**.

Rente du mois de	Date de versement
Janvier	07.01.2014
Février	06.02.2014
Mars	06.03.2014
Avril	07.04.2014
Mai	06.05.2014
Juin	06.06.2014
Juillet	07.07.2014
Août	06.08.2014
Septembre	08.09.2014
Octobre	07.10.2014
Novembre	06.11.2014
Décembre	08.12.2014
Janvier	06.01.2015

Les prestations seront versées sur votre compte bancaire ou postal.



**Pour votre déclaration d'impôt: PUBLICA vous enverra l'attestation des prestations versées entre le 20 et le 24 janvier 2014.**

## Rachat d'ici fin 2013

Les demandes de rachat volontaire par versement unique affluent toujours en fin d'année civile. Pour que votre rachat soit pris en compte au titre de l'année fiscale 2013, nous vous prions de bien vouloir respecter la procédure suivante:

1. Avant de procéder au versement projeté, veuillez envoyer à PUBLICA le formulaire «**Rachat volontaire dans l'institution de prévoyance**», dûment complété et signé. Les dispositions légales font obligation à PUBLICA de requérir ce document. Vous pouvez le télécharger sur [www.publica.ch](http://www.publica.ch) (rubrique Documentation > Formulaires) ou le demander à votre conseiller ou votre conseillère à la clientèle.
2. **Veillez verser le montant de votre rachat au plus tard le 13 décembre 2013.** Merci d'utiliser les données suivantes pour effectuer votre virement:

### Adresse de paiement:

- Paiement à l'ordre de la:  
**Caisse fédérale de pensions PUBLICA**  
**Institution collective PUBLICA**  
**3000 Berne 23**
- Compte postal: 30-228137-9
- Numéro IBAN: CH95 0900 0000 3022 8137 9

### Objet du paiement:

- Nom, prénom et numéro de sécurité sociale (n° SS) de la personne assurée
- Motif du paiement: rachat

### Veillez prendre connaissance des informations importantes ci-après:

- La loi interdit à PUBLICA d'établir une attestation fiscale au titre de l'année 2013 pour les paiements qui lui parviennent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- Si le versement est effectué avant la remise du formulaire «Rachat volontaire dans l'institution de prévoyance», ce dernier doit être envoyé, dûment complété, à PUBLICA dans les 30 jours qui suivent le paiement. S'il parvient à PUBLICA hors délai, nous vous retournerons les fonds versés, sans intérêts.

## Quand je serai à la retraite ... Marcel Urquizo



En théorie, je prendrai ma retraite en 2053. Mais, 40 ans c'est long et qui sait les changements qui nous attendent d'ici là. Peut-être que je devrais même travailler un peu plus longtemps.

En fait, je n'ai pas encore tellement réfléchi à ma retraite. Il nous arrive cependant à tous d'imaginer ce que sera la vie quand on aura l'âge de nos grands-parents. Les miens viennent juste de partir à la retraite. C'est peut-être un peu tard, ils auraient largement pu se permettre de la prendre plus tôt. Ils étaient établis à leur compte et mon objectif est de faire la même chose qu'eux: avoir un jour ma propre entreprise que je pourrai céder à mon successeur le jour venu, pour partir à la retraite à mon tour. Me reposer et rester à ne rien faire n'est cependant pas du tout ma priorité. Rien ne m'angoisse plus que de penser que je n'aurais plus rien à faire, plus de tâches à accomplir. Je ne tiens pas à ce que mon univers tourne de plus en plus lentement avant de s'immobiliser complètement.

Faire la grasse matinée mais pas tous les jours, telle est ma devise pour la vieillesse. Je veux pouvoir profiter du temps et de la liberté qui me seront alors rendus: quand je serai vieux, je voudrais que le sport continue d'occuper une place importante dans ma vie et, pourquoi pas, jouer

**Marcel Urquizo** est né en 1988 et est étudiant en sport et en sciences de la communication et des médias à l'université de Fribourg. Il effectue actuellement un stage d'un an au sein du service Communication de l'Association Olympique Suisse et verse des cotisations à une caisse de pensions pour la première fois de sa vie. Pendant ses loisirs, Marcel joue au tennis et fait du parapente et s'intéresse au monde du sport en général.

au tennis en catégorie seniors. Mon objectif n'est pas de devenir champion du monde senior mais de rester longtemps en forme. Il se peut aussi que je découvre de nouvelles disciplines sportives. Jusqu'ici le golf ne m'a jamais passionné mais il est possible que ça change. Quoiqu'il en soit, du sport, au moins deux à trois fois par semaine.

Je veux aussi absolument garder la forme intellectuellement parlant et continuer de m'intéresser à ce qui est nouveau. Il n'y a rien de pire que les personnes aigries qui ne vivent plus que dans le passé. Quand je serai vieux, j'espère avoir des amis qui seront dans la même situation que moi et qui auront envie de faire des choses avec moi. Et aussi une grande famille, bien sûr.

A la retraite, une de mes journées-type pourrait commencer par un petit-déjeuner tranquille. Elle se poursuivrait peut-être par du sport ou quelques heures de bénévolat. Je connais pas mal de personnes plus âgées qui se portent volontaires pour donner un coup de main lors des manifestations sportives. Ce serait aussi quelque chose pour moi. Et puis plus tard dans la journée, je pourrais passer du temps avec mes petits-enfants. Je ferai aussi sûrement quelques voyages. Quand on exerce une activité professionnelle, le temps pour voyager est plutôt limité. Avec le stage que je fais en ce moment, je remarque combien cinq semaines de vacances sont courtes.

Je ne veux toutefois pas faire des projets plus concrets; c'est le meilleur moyen d'être déçu. Je ne me fais pas de souci quant à l'avenir et j'apprécie le moment présent. Réfléchir un peu n'est cependant pas inutile, c'est sûr: l'année dernière, par exemple, j'ai commencé à verser de l'argent pour le 3<sup>e</sup> pilier.



### PUBLICA à votre écoute pour vous conseiller

Pour toute question relative à vos rapports de prévoyance, veuillez vous adresser directement à votre conseillère ou à votre conseiller à la clientèle chez PUBLICA. Vous trouverez son adresse électronique et son numéro de téléphone tout en bas de votre certificat personnel ou sous [www.publica.ch](http://www.publica.ch) (rubrique Caisses de prévoyance > Votre caisse de prévoyance > Contact).

#### HEURES D'OUVERTURE

##### Du lundi au jeudi:

de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

##### Le vendredi:

de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

#### JOURS DE FERMETURE ENTRE NOËL ET NOUVEL AN

Nos bureaux seront fermés du 24 au 26 décembre 2013 inclus et du 31 décembre 2013 au 2 janvier 2014 inclus.

PUBLICA vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, une agréable période de l'Avent, un joyeux Noël et une bonne année.

### Mentions légales

#### Editeur

Caisse fédérale de pensions PUBLICA

#### Rédaction

Ursina Barandun  
Caisse fédérale de pensions PUBLICA  
[ursina.barandun@publica.ch](mailto:ursina.barandun@publica.ch)

#### Texte et conception

Caisse fédérale de pensions PUBLICA  
Klarkom AG, Berne

#### Mise en page

phorbis communications AG, Bâle

#### Traduction

Florence Rivière (français)  
Silena Bertolino (italien)  
Caisse fédérale de pensions PUBLICA

#### Impression

Swissprinters AG, Zofingen

#### Tirage

75 500 ex. d / 22 500 ex. f / 5 300 ex. i  
ISSN 2296-6617  
Berne, novembre 2013

### Contact

Caisse fédérale de pensions PUBLICA  
Eigerstrasse 57  
Case postale  
3000 Berne 23

Tél. 031 378 81 81  
Fax 031 378 81 13  
[info.publica@publica.ch](mailto:info.publica@publica.ch)  
[www.publica.ch](http://www.publica.ch)

